



# Fonctionnement de l'UAPE

La mission de l'UAPE est d'offrir aux enfants un lieu d'accueil qui se situe, au niveau de son fonctionnement et de ses règles de vie, entre l'école et la maison.

## Horaires 6h45-18h10

En dehors de ces heures, les enfants sont accueillis dans des groupes de la crèche. Les enfants sont inscrits à l'UAPE sur des « périodes » échelonnées sur la journée :

	Dénomination des périodes	Plages horaires 1-2H	Plages horaires 3-8H
1	Avant l'école	6h30 - 8h30	6h30 - 8h15
2	Matinée	8h30 - 11h45	8h15 - 11h45
3	Midi	11h45 - 13h30	11h45 - 13h15
4	Après-midi	13h30 - 15h05	13h15 - 15h05
5	Après l'école jusqu'à 17h30	15h05 - 17h30	15h05 - 17h30
6	Fin de journée	17h30 - 18h45	17h30 - 18h45

L'UAPE est fermée trois matins par semaine pendant le temps scolaire. Elle est ouverte pendant les vacances scolaires, à l'exception des fermetures annuelles de l'institution.

Lors des **matinées et après-midis de congé ou lors des vacances scolaires**, des horaires d'arrivée et de départ sont à respecter :

MATIN : arrivée jusqu'à 9h00 // départ de 11h30 à 12h00  
 APRES-MIDI : arrivée de 13h00 à 13h30 // départ dès 16h30

## Vacances

Le placement des enfants durant les vacances scolaires est conventionné en début d'année et est par conséquent identique à chaque vacance.

## Déjeuner

Le déjeuner est servi de 7h30 à 8h00.

## Fournitures

Les parents sont tenus de fournir une paire de pantoufles marquée.

Les brosses à dents sont fournies par l'institution.

L'usage de jeux électroniques et téléphones portables est interdit dans l'institution.

## Devoirs

Les devoirs représentent un lien privilégié entre l'école et les parents, c'est pourquoi l'équipe éducative de la Courte Paille ne prend pas la responsabilité d'assumer cette mission.

A la sortie de l'école, l'enfant a besoin de se relâcher, de trouver du temps pour lui. Un temps de jeu libre est donc proposé de 15h10 à 16h00. De 16h00 à 16h45, le goûter est pris. Dès 16h45, un temps et un espace au calme sont mis à disposition des écoliers pour faire leurs devoirs. Ceux-ci ne seront pas contrôlés ou corrigés par l'équipe éducative.

Les enfants ayant congé l'après-midi ont la possibilité de faire une partie de leurs devoirs durant 30 minutes en début d'après-midi.

### Devoirs surveillés :

Les parents ont la possibilité d'inscrire leur enfant aux devoirs surveillés qui ont lieu de 15h15 à 16h10. Ceci est un service proposé par l'école dans lequel l'enfant trouvera les conditions nécessaires (calme et disponibilité d'un adulte) pour faire ses devoirs.

Actuellement, les enfants inscrits aux devoirs surveillés, une fois leurs devoirs terminés, sont renvoyés à la Courte Paille par l'enseignant. Nous rendons les parents attentifs au fait **que l'équipe éducative n'est pas en mesure de savoir à quel moment l'enfant est libéré et ne s'inquiètera de son absence qu'à l'heure prévue pour son retour, soit à 16h10.**

## Trajets : Domicile – Institution – Domicile

Dès la 4H, si l'enfant fait le trajet seul de la maison à l'UAPE, une décharge signée sera demandée aux parents. Dans ce cas, afin de garder le contact et permettre une collaboration étroite entre l'équipe éducative et les parents, il est demandé que ceux-ci viennent chercher leur enfant à la Maison de l'enfance au moins une fois par mois.

## Trajets : Institution – Ecole – Institution

### 1H-2H

Les stagiaires accompagnent l'enfant sur le chemin de l'école (aller et retour). Dès que les parents considèrent leur enfant capable, ils peuvent signer une décharge permettant à ce dernier de se rendre seul à l'école depuis l'UAPE. Le personnel éducatif et les stagiaires apprennent alors progressivement à l'enfant à faire les trajets seul jusqu'à l'école enfantine.

### 3H-8H

Dès son entrée en 3H, l'enfant fait les trajets seul jusqu'à l'école. Une décharge signée est demandée aux parents en début d'année scolaire.

## Stagiaires

Les stagiaires de l'UAPE peuvent avoir la surveillance de 5 enfants dans une salle ou dans le jardin, pour un temps limité, à condition qu'une éducatrice soit présente dans le bâtiment.

Les stagiaires sont à même de conduire ou rechercher un groupe de 5 enfants à l'école enfantine.